

# *Association Sportive, Culturelle et d'Entraide de l'Environnement*

## **Livret d'accueil**

*L'ASCE 973*

*Vous souhaite la bienvenue !*



## Le mot de la Présidente

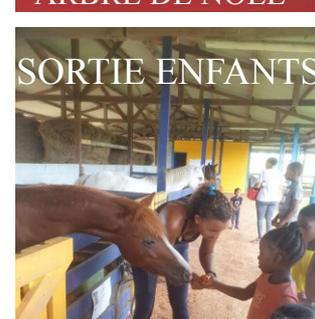
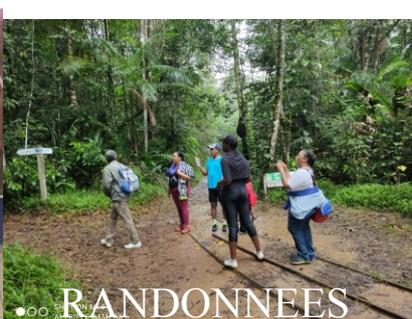
L'Association Sportive, Culturelle et d'Entraide de l'Environnement de la Guyane (ASCEE 973) est une des associations des personnels des services de l'État de la Guyane mais avant tout du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires.

L'association a vocation à offrir à ses adhérents des activités et des prestations dans les domaines du sport, de la culture et de l'entraide. Elle promeut les liens sociaux et la convivialité, dans et au-delà du cadre strictement professionnel. Créée dans les années 70, elle a su évoluer avec les changements et les bouleversements dans les administrations et services concernés.

Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir en quelques pages les activités et les offres que l'association vous propose.

Bonne lecture et à très bientôt !

*La Présidente  
Arletti SOPHIE*



---

### **Coordonnées de l'ASCEE 973**

**ASCEE 973**

1, rue du Port – CS 76003 – 97306 CAYENNE CEDEX

Courriel : [guyane.ascee973@developpement-durable.gouv.fr](mailto:guyane.ascee973@developpement-durable.gouv.fr)

Site internet : <http://www.fnasce.org/asce-973-r83.html>

## Qu'est-ce que l'ASCEE 973 ?

L'ASCEE 973 n'est pas un Comité d'Entreprise, elle n'est pas non plus une société de services ou autre agence de location, mais une association régie par la loi du 19 avril 1908, modernisée par la loi n°2003-709 du 1er août 2003, dite « loi locale » car régie par le Droit local (en Alsace-Moselle cette loi remplace la loi de 1901 des associations à but non lucratif). Elle regroupe des adhérents issus d'une même culture : le Service Public. L'association est administrée par un Comité Directeur composé, au maximum, de 15 bénévoles élus par les adhérents en Assemblée Générale. Le Comité Directeur est investi des pouvoirs nécessaires pour mener à bien tous actes et opérations (découlant des suggestions émises et approuvées par l'Assemblée Générale) conformes aux buts et principes de l'association. L'ASCEE est la seule association socio-culturelle reconnue par le Ministère. L'Association est créée pour répondre aux buts suivants :

- Encourager et resserrer les liens amicaux et professionnels entre les personnels des services,
- Organiser la pratique de sports et d'activités de plein air,
- Promouvoir toute action tendant à une amélioration de la situation matérielle et morale de ces personnels, dans les domaines sociaux, culturels et des loisirs,
- Organiser au profit des membres adhérents et de leur famille, des séjours vacances en Guyane et à l'étranger, ainsi que des visites : industrielles, culturelles et de loisirs,
- Créer des structures d'accueil et en assurer la gestion,
- *Proposer et/ou organiser toute action en harmonie avec ses statuts.*

## La Fédération Nationale des ASCE (FNASCE)

116 associations – 17 régions – 3000 bénévoles – 40 000 adhérents – 92 000 membres :

Elle est composée d'un comité directeur élu, présidé par Michele JOSSIER, et dispose d'une équipe de permanents. Des commissions permanentes, associant thématiquement membres du comité et représentants locaux, préparent les décisions du comité fédéral.

La FNASCE a vocation à soutenir et harmoniser les actions des ASCE départementales, notamment en les représentant auprès de l'Administration du MTES et du MCT, et de son CCAS (Comité Central d'Action Sociale) dont elle est membre de droit. Ouverte, entreprenante, tout en préservant son indépendance (politique, syndicale, confessionnelle) et son autonomie garante de sa crédibilité, elle assure un lien social entre les différents partenaires du Ministère.

De plus, elle :

- organise des rencontres nationales sportives ou culturelles (certaines attirent jusqu'à 600 participants) pour toute la France métropolitaine et d'outre-mer,
- organise des séjours et rencontres pour les enfants et participe financièrement à l'aménagement des unités d'accueil,
- aide à la création d'activités nouvelles dans les ASCE, ainsi qu'à l'organisation des voyages pour les retraités,
- fédère les actions collectives destinées à venir en aide aux victimes de sinistres et catastrophes naturelles,
- organise des actions de promotion sur les thèmes d'intérêt général (Sécurité routière, développement durable, etc.).

L'adresse du site Internet de la FNASCE est : <http://www.fnasce.org>

## **L'ASCEE, partenaire social**

### **Une convention**

L'ASCEE 973 est reconnue comme partenaire social des services de l'État en Guyane par la signature de conventions. Ces conventions recensent tous les moyens de fonctionnement, moyens de personnel et locaux mis à disposition de l'ASCEE par les services pour en assurer le bon fonctionnement.

### **Le CLAS**

Le Comité Local d'Action Sociale (CLAS) est un organisme regroupant l'administration, les représentants du personnel, le service social et l'ASCEE 973, en tant qu'association du personnel. Il coordonne et anime l'action sociale. Il en dresse le bilan, recense les besoins, adresse des propositions au Comité Central d'Action Sociale du Ministère. Il veille à la bonne utilisation des crédits d'action sociale et propose l'attribution de secours et prêts, dans la limite des crédits mis à sa disposition.

*L'ASCEE 973 est membre de droit du Comité Local d'Action Sociale et participe aux travaux de ce Comité.*

## **Le Comité Directeur**

Élu lors de sa dernière assemblée générale, le Comité Directeur de l'ASCEE 973 est composé de 14 membres issus des services de l'État de Guyane. Le bureau est composé de :

**PRÉSIDENTE**



**Arletti SOPHIE**

Vieux port

**VICE-PRÉSIDENT**



**LOUIS CHOU-KET-KIME**

Vieux port

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**



**SARA BRAGANTI**

Vieux port

**SECRÉTAIRE ADJOINT**



**DOMINIQUE COVIS**

Vieux port

**TRÉSORIÈRE**



**CHRISLAINE SORBEE**

Vieux port

**TRÉSORIÈRE ADJOINT**



**JESSICA EUGENIE**

Vieux port

**VICE-PRÉSIDENTE  
CULTURE**



**JOSETTE LUX**

Vieux port

**VICE-PRÉSIDENT  
CULTURE ADJOINT**



**MARIE-EVANGE CLET**

Vieux port

**VICE-PRÉSIDENT  
ENTRAIDE**



**Valérie RENE-CORAIL**

Vieux port

**VICE-PRÉSIDENT  
ENTRAIDE ADJOINT**



**Richard HABRAN**

DEGRAD DES  
CANNES

**VICE-PRÉSIDENT  
SPORT**



**Max SOPHIE**

MARINGUOINS

**VICE-PRÉSIDENT  
SPORT ADJOINT**



**Yannick XAVIER**

MARINGUOINS

**MEMBRE**



**Claude JOSEPH**

ST GEORGES

MEMBRE



Arnaud CLOVIS

DEGRAD DES  
CANNES

## Fonctionnement

### **Locaux**

L'ASCEE 973 dispose dans les bâtiments de la DGTM d'un bureau avec un ordinateur. Lieu où elle peut accueillir les adhérents. La secrétaire générale tient la permanence les deux premiers vendredi du mois

### **Assemblée générale**

L'assemblée générale est annuelle ; c'est la réunion de tous les adhérents de l'ASCEE 973. Elle est le moment privilégié où chacun peut s'exprimer, faire des propositions et poser des questions. Après l'accueil des participants, le Comité Directeur rend compte aux adhérents des activités et des finances de l'année écoulée. Ensuite les adhérents procèdent à l'élection (pour 3 ans) des membres sortants de ce comité.

À l'issue de cette assemblée, le Comité élira les membres de son bureau.

Toute décision importante (modification des statuts, modification du montant de la cotisation, décision d'investissement, ...) est prise en Assemblée Générale Extraordinaire. Les adhérents de l'ASCEE 973, qui sont des agents de l'État (actifs ou retraités), disposent d'une autorisation d'absence pour participer à ces travaux qui se tiennent normalement en début d'année.

## Paiement de la cotisation

### **Cotisation**

Le montant annuel de cotisation s'élève à 22,00€ pour les actifs et à 16,00 € pour les retraités. L'adhésion bénéficie à l'agent et à sa famille (conjoint(e) ou concubin(e), enfants à charge jusqu'à 25 ans). Les tarifs d'adhésion complémentaire à l'une des sections de l'ASCEE 973 sont indiqués sur le bulletin d'adhésion disponible sur le site internet de l'ASCEE 973 <http://www.fnasce.org/asce-973-r83.html>

### **Comment adhérer ?**

Le paiement s'effectue par :

- **Chèque libellé à l'ordre de l'ASCEE 973**
- **Carte bleue à cette adresse : <https://www.payasso.fr/ascee973/paiement>**
- **virement - IBAN : FR76 1027 8053 3000 0218 0580 122 BIC : CMCIFR2A**  
**ASS SPORT CULTURELLE ENTRAIDE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GUYANE - DEAL GUYANE CS 76003 1**  
**RUE DU PORT 97300 CAYENNE**

### Attention :

- cette carte tient lieu d'attestation d'assurance lors de rencontres sportives, il convient de ne pas l'égarer,
- votre numéro d'adhésion vous sera réclamé pour toute inscription à des activités et aussi pour les paiements par CB

Cette carte tient notamment lieu d'attestation d'assurance lors de rencontres sportives et d'autres

manifestations.

## **J'ai une idée, un projet ... ou je veux juste donner un coup de main**

Je monte un petit dossier : bref exposé du projet, quels sont les Asceistes concernés, faire une évaluation du coût, liste des contacts, ... J'en parle au responsable de section ou au Vice-Président concerné. J'ai envie d'aider et je peux me rendre disponible pour une activité (arbre de Noël, soirée ...). Je contacte le responsable de l'activité ou le Secrétaire de l'ASCEE.